Les élections communales du

8 octobre 2017

L'inscription sur les listes électorales

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

Office luxembourgeois de l'accueil
et de l'intégration

jepeuxvoter.lu

cefis

centre d'étude et de formation
interculturelles et sociales asbl

5, avenue Marie-Thérèse | L-2132 Luxembourg | tél.: +352 44 743 501 | fax.: +352 44 743 515
www.cefis.lu | cefis@cefis.lu | (RCS Luxembourg : F4511)

Le système électoral et les conditions d'inscription

cefis

centre d'étude et de formation interculturelles et sociales asbl | 5, avenue Marie-Thérèse | L-2132 Luxembourg | tél.: +352 44 743 501 | fax.: +352 44 743 515
www.cefis.lu | cefis@cefis.lu | (RCS Luxembourg : F4511)

Pour être électeur aux élections communales

Conditions :

- **Résider au Luxembourg depuis 5 années au moment de l'inscription sur la liste électorale**
- **Avoir 18 ans le jour des élections**
- **Faire une demande d'inscription sur les listes électorales auprès de la commune de résidence**

Pour voter aux communales du 8 octobre 2017, s'inscrire jusqu'au 13 juillet 2017 inclus !

cefis
centre d'étude et de formation interculturelles et sociales

Pour être électeur aux élections communales

Démarches :

- Se présenter à l'administration communale pour s'inscrire sur la liste électorale muni d'un document d'identité en cours de validité. Il n'est plus nécessaire de présenter les certificats de résidence justifiant les 5 années de résidence, la commune s'en charge.
- Compléter un formulaire pré-imprimé, une déclaration formelle précisant votre nationalité, votre adresse et que vous n' êtes pas déchu du droit de vote dans votre pays d'origine.

  - **Inscription peut se faire tout au long de l'année**
  - **Une fois inscrit sur liste, le vote est obligatoire**
  - **Possibilité d'être rayé des listes sur demande**

cefis
centre d'étude et de formation interculturelles et sociales

Déroulement le jour de l'élection

5 jours avant les élections, envoi par l'administration communale **d'une lettre de convocation** à chaque électeur qui contient les horaires du scrutin, le local ou le bureau de vote, les Instructions pour l'électeur et la Liste des candidats.

Le jour des élections :

Ouverture des bureaux de 8h à 14h

Venir avec sa carte d'identité

1. **On vérifie l'identité**
2. **On reçoit un bulletin de vote**
3. **On le remplit dans l'isoloir**
4. **On dépose le bulletin**

Le système électoral

Quelques considérations générales

Vote obligatoire*

pour tous les électeurs inscrits sur la liste électorale (article 89 de la loi électorale)

**Les élections se déroulent tous les 6 ans, vous êtes " obligé " de vous déplacer un dimanche sur 312 (sur base de 52 dimanches par an).*

En cas d'empêchement

- Excuse: courrier au Procureur d'Etat en précisant les motifs de la non-participation et en apportant les justifications
- Avant les élections, vote par correspondance

Exceptions au vote obligatoire

- Les électeurs de 75 ans et plus
- Les électeurs qui habitent une autre commune que celles où ils sont appelés à voter

Le système électoral

Vote par correspondance

Le vote par correspondance concerne les électeurs :

- âgés de plus de 75 ans
- qui ne peuvent se déplacer pour des raisons de santé
- qui ne peuvent se présenter en personne au bureau de vote pour des raisons professionnelles ou personnelles dûment justifiées
- qui habitent une autre commune que celle où ils sont appelés à voter

Un nouveau projet de loi vise à simplifier la procédure électorale en instaurant la possibilité :

- du vote par correspondance à tout électeur qui en fait la demande sans justification
- d'inscription des étrangers sur les listes électorales par voie électronique.

Ces dispositions ne seront pas applicables pour les communales de 2017.

Le système électoral

Vote par correspondance

Démarche :

- Faire une demande de vote par correspondance au collège du bourgmestre et des échevins, au plus tôt 10 semaines et au plus tard 30 jours avant le jour du scrutin : **lundi 31 juillet au vendredi 8 septembre**
- La demande (sur papier libre ou sur formulaire pré-imprimé disponible à l'administration communale) doit indiquer le nom, prénom, date et lieu de naissance, profession, nationalité, domicile et adresse à laquelle la lettre de convocation doit être envoyée
- Un refus de la demande doit être notifiée au plus tard 25 jours avant le scrutin
- En cas d'accord, envoi de la lettre de convocation, au plus tard 20 jours avant le scrutin (sous pli recommandé avec accusé de réception).
- L'enveloppe électorale doit parvenir au bureau de vote au plus tard à 14h00 le jour du scrutin

Pour être candidat aux élections communales

La loi électorale permet :

- **aux ressortissants de nationalité étrangère (UE et Non UE) d'être candidat aux élections communales ;**
- **aux candidats de nationalité étrangère, démocratiquement élus, d'accéder aux postes de bourgmestre et d'échevin.**

Une liste ne peut être majoritairement composée de candidats n'ayant pas la nationalité luxembourgeoise

cefis
centre d'étude et de formation interculturelles et sociales

Pour être candidat aux élections communales

Conditions

- Résider au Luxembourg depuis 5 années le jour du dépôt de la liste des candidats
- Habiter depuis 6 mois dans la commune
- Avoir 18 ans le jour des élections

cefis
centre d'étude et de formation interculturelles et sociales

Quelques repères sur le système électoral

Les élections communales :

- 105 communes sont concernées par les élections communales
- Deux modes de scrutin : majoritaire et proportionnel

Quelques repères sur le système électoral

Composition du conseil communal

Scrutin majoritaire
7 membres communes < 999 habitants
9 membres communes de 1.000 à 2.999 habitants

Scrutin proportionnel
11 membres communes de 3.000 à 5.999 habitants
13 membres communes de 6.000 à 9.999 habitants
15 membres communes de 10.000 à 14.999 habitants
17 membres communes de 15.000 à 19.999 habitants
19 membres communes de 20.000 habitants et plus
27 membres conseil communal de la Ville de Luxembourg

Quelques repères sur le système électoral

Scrutin majoritaire :

- 58 communes à scrutin majoritaire (< 3 000 habitants)
- Candidatures individuelles
- L'électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de conseillers à élire au conseil communal.

Exemple :

7 conseillers à élire

Delvaux	✗
Hoffmann	
Kayser	✗
Lang	
Michel	
Nelles	✗
Thiry	✗
Welter	
Bertrand	✗
Lahr	✗
Peters	✗
Welter	

Quelques repères sur le système électoral

Scrutin proportionnel

- 47 communes à scrutin proportionnel (> 3 000 habitants)
- Liste de partis politiques
- Particularité : vote par panachage. Pour voter, l'électeur a trois possibilités
  - Vote de liste
  - Vote intra-liste (plusieurs candidats sur une même liste)
  - Vote inter-liste (candidats listes différentes)

Quelques repères sur le système électoral

Vote de liste

☒			☐			☐			☐			☐		
Delvaux			Reger			Weber			Schmit			Wagner		
Hoffmann			Kieffer			Ries			Hansen			Steffen		
Kayser			Mertz			Klein			Wagener			Molitor		
Lang			Santiago			Theisen			Kirsch			Welter		
Michel			Monteiro			Cardoso			Magen			Speiden		
Nelles			Ledecq			Dupont			Da Silva			Paoletti		
Thiry			Gonçalves			Richard			Rozet			Durant		
Welter			Bosch			Unsen			Amarir			Everard		
Bertrand			Dubajic			Huberty			Marx			Flammang		
Lahr			Jacobs			Goedert			Jung			Scholtes		
Peters			Pauly			Zaveli			Estgen			Lentz		
Welter			Freylinger			Diderich			Vignac			Lorente		
Dubois			Gtesener			Georges			Panaro			Lambert		
Kremer			Lanners			Bouvier			Delhez			Pépier		
Adam			Gillen			Gillet			Prijot			Mathias		

Exemple : 15 conseillers à élire

Quelques repères sur le système électoral

Vote de candidats sur une liste

☐		
Debeaux		
Hoffmann		
Kayser		
Lang		
Michel		
Nelles		
Thiry		
Welter		
Bertrand		
Lahr		
Peters		
Welter		
Dubois		
Kremer		
Adam		

☐		
Reger	✗	✗
Kieffer		
Mertz	✗	✗
Santiago		
Monteiro	✗	✗
Ledecq	✗	✗
Gonçalves	✗	
Bosch		
Dubajic	✗	✗
Jacobs		
Pauly		
Freylinger	✗	✗
Gloesener		
Lanners	✗	
Gillen	✗	

☐		
Weber		
Ries		
Klein		
Theisen		
Cardoso		
Dupont		
Richard		
Unsen		
Huberty		
Goedert		
Zucoli		
Diderich		
Georges		
Bowier		
Gillet		

☐		
Schmit		
Hansen		
Wagener		
Kirsch		
Magen		
Da Silva		
Rezet		
Amarir		
Marx		
Jung		
Estgen		
Vignac		
Pianaro		
Delhez		
Prijot		

☐		
Wagner		
Steffen		
Molitor		
Welter		
Spoiden		
Paoletti		
Durant		
Everard		
Flammang		
Scholtes		
Lentz		
Lorente		
Lambert		
Papier		
Mathias		

Exemple : 15 conseillers à élire

cefis
centre d'études et de formation interculturelles et sociales

Quelques repères sur le système électoral

Vote de candidats sur plusieurs listes

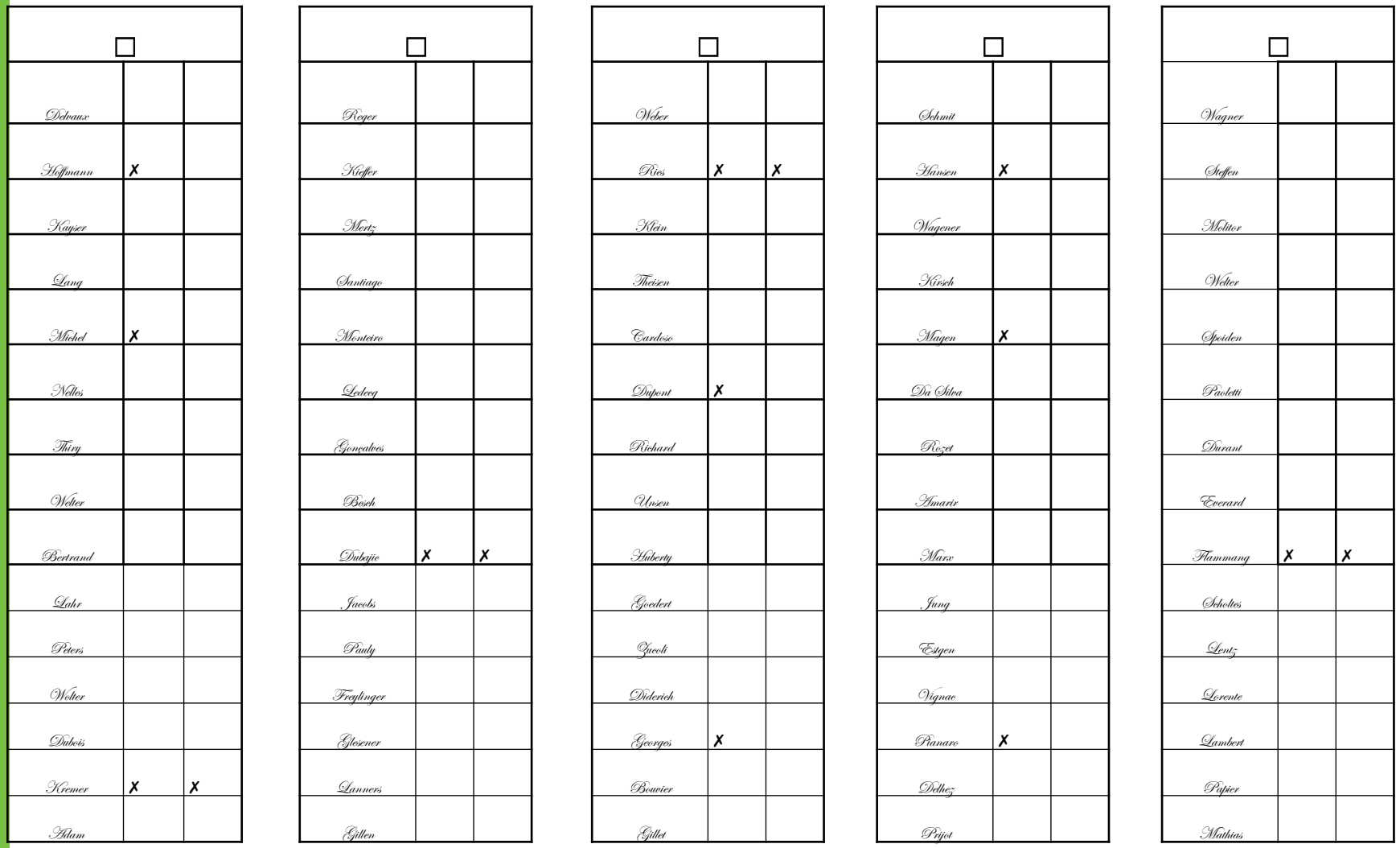

☐		
Delvaux		
Hoffmann	✗	
Kayser		
Lang		
Michel	✗	
Nelles		
Thiry		
Welter		
Bertrand		
Luhr		
Peters		
Wolter		
Dubois		
Kremer	✗	✗
Adam		

☐		
Reger		
Kieffer		
Mertz		
Santiago		
Monteiro		
Ledecq		
Gonçalves		
Bosch		
Dubajic	✗	✗
Jacobs		
Pauly		
Freylinger		
Glesener		
Lanners		
Gillen		

☐		
Weber		
Ries	✗	✗
Klein		
Theisen		
Cardoso		
Dupont	✗	
Richard		
Unsen		
Huberty		
Goedert		
Zucoli		
Diderich		
Georges	✗	
Bouvier		
Gillet		

☐		
Schmit		
Hansen	✗	
Wagener		
Kirsch		
Magen	✗	
Da Silva		
Rozet		
Amarir		
Marx		
Jung		
Estgen		
Vignac		
Panaro	✗	
Delhez		
Prijet		

☐		
Wagner		
Steffen		
Molitor		
Welter		
Speiden		
Paoletti		
Durant		
Everard		
Flammang	✗	✗
Scholtes		
Lentz		
Lorente		
Lambert		
Papier		
Mathias		

Exemple : 15 conseillers à élire

Quelques repères sur le système électoral

FAUX

☒		
Delvaux		
Hoffmann		
Kayser		
Lang	✗	
Michel		
Nelles		
Thiry		
Welter	✗	
Bertrand		
Lahr		
Peters	✗	
Welter		
Dubois		
Kremer		
Adam	✗	✗

☐		
Reger		
Kieffer		
Mertz	✗	✗
Santiago		
Monteiro		
Ledecq		
Goncalves		
Besch		
Dubajic		
Jacobs		
Pauly		
Freylinger		
Glesener		
Lanners		
Gillen		

☐		
Weber		
Ries		
Klein		
Theisen		
Cardoso		
Dupont		
Richard	✗	✗
Unsen		
Huberty		
Goedert		
Zucoli	✗	
Diderich		
Georges		
Bowier		
Gillet		

☐		
Schmit		
Hansen	✗	
Wagener		
Kirsch		
Magen		
Da Silva		
Rozet		
Amarir		
Marx	✗	
Jung		
Estgen		
Vignac		
Pianaro	✗	
Delhez	✗	
Prijot		

☐		
Wagner		
Steffen	✗	
Molitor		
Welter		
Spoiden		
Paoletti		
Durant		
Everard		
Flammang		
Scholtes		
Lentz		
Lorente	✗	✗
Lambert		
Papier		
Mathias		

Exemple : 15 conseillers à élire

Le système politique au Luxembourg

- **3 niveaux de vote au Luxembourg :**
  - **Elections législatives : 60 députés du Parlement**
    - **Ouvertes aux Luxembourgeois**
  - **Elections communales : 1 129 conseillers communaux**
    - **Ouvertes aux Luxembourgeois et aux étrangers sous conditions**
  - **Elections européennes : 6 euro-députés luxembourgeois**
    - **Ouvertes aux Luxembourgeois et étrangers communautaires, sous conditions**
- **9 partis politiques aux élections nationales de 2013 :**
  - **PCL - KPL** (Kommunistische Partei Luxemburgs)
  - **La gauche - Déi Lénk**
  - **Les Verts - Déi Gréng**
  - **POSL - LSAP** (Lëtzebuerger Sozialistesch Aarbechter Partei)
  - **PD - DP** (Demokratesch Partei)
  - **PCS - CSV** (Chrëschtlech-Sozial Volleckspartei)
  - **ADR** (Alternativ Demokratesch Reformpartei)
  - **Piratepartei Lëtzebuerg – Parti pirate Luxembourg**
  - **PID** (Partei fir Integral Demokratie)

Les compétences communales

centre d'étude et de formation interculturelles et sociales asbl
5, avenue Marie-Thérèse | L-2132 Luxembourg | tél.: +352 44 743 501 | fax.: +352 44 743 515
www.cefis.lu | cefis@cefis.lu | (RCS Luxembourg : F4511)

La place de ma commune dans le pays

Deux niveaux de décision au Luxembourg

1. **Etat (Grand-Duc, gouvernement, Ministères, administrations, etc.)**

2. **Communes : 105, seule institution décentralisée**

La commune me concerne
Compétences obligatoires

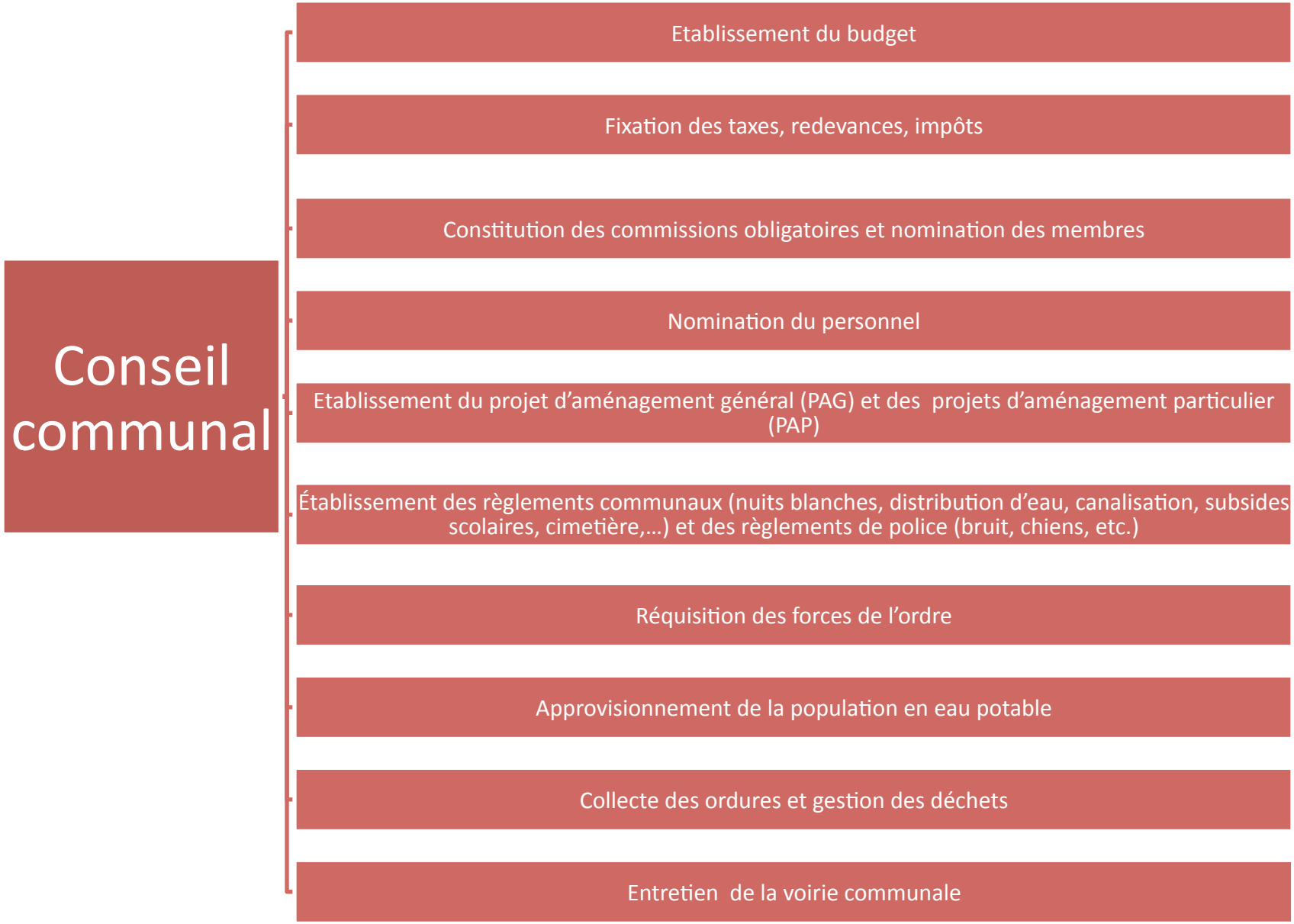

cefis
centre d'étude et de formation interculturelles et sociales

La commune me concerne
Compétences obligatoires

Conseil communal

- Gestion et entretien des pistes cyclables
- Réglementation de la circulation dans la commune : limitation de vitesse,…
  Mise en place des signalisations
- Dénomination des routes, rues, chemins et places
- Tenue à jour des registres d'état civil et des listes électorales
- Inscription des élèves
  Obligation scolaire
- Etablissement de l'organisation scolaire et périscolaire et constitution de la commission scolaire
- Mise à disposition et entretien des bâtiments scolaires
- Obligation d'avoir un cimetière et d'en assurer l'entretien et la surveillance
  Incinération et dispersion des cendres
- Office social communal ou commun à plusieurs communes en charge du soutien des personnes nécessiteuses
- Demandes de soutien auprès du Fonds National de la Solidarité
  Allocation de vie chère

cefis
centre d'étude et de formation interculturelles et sociales

La commune me concerne
Compétences facultatives*

* Liste non exhaustive

cefis
centre d'étude et de formation interculturelles et sociales

La commune me concerne
Compétences facultatives*

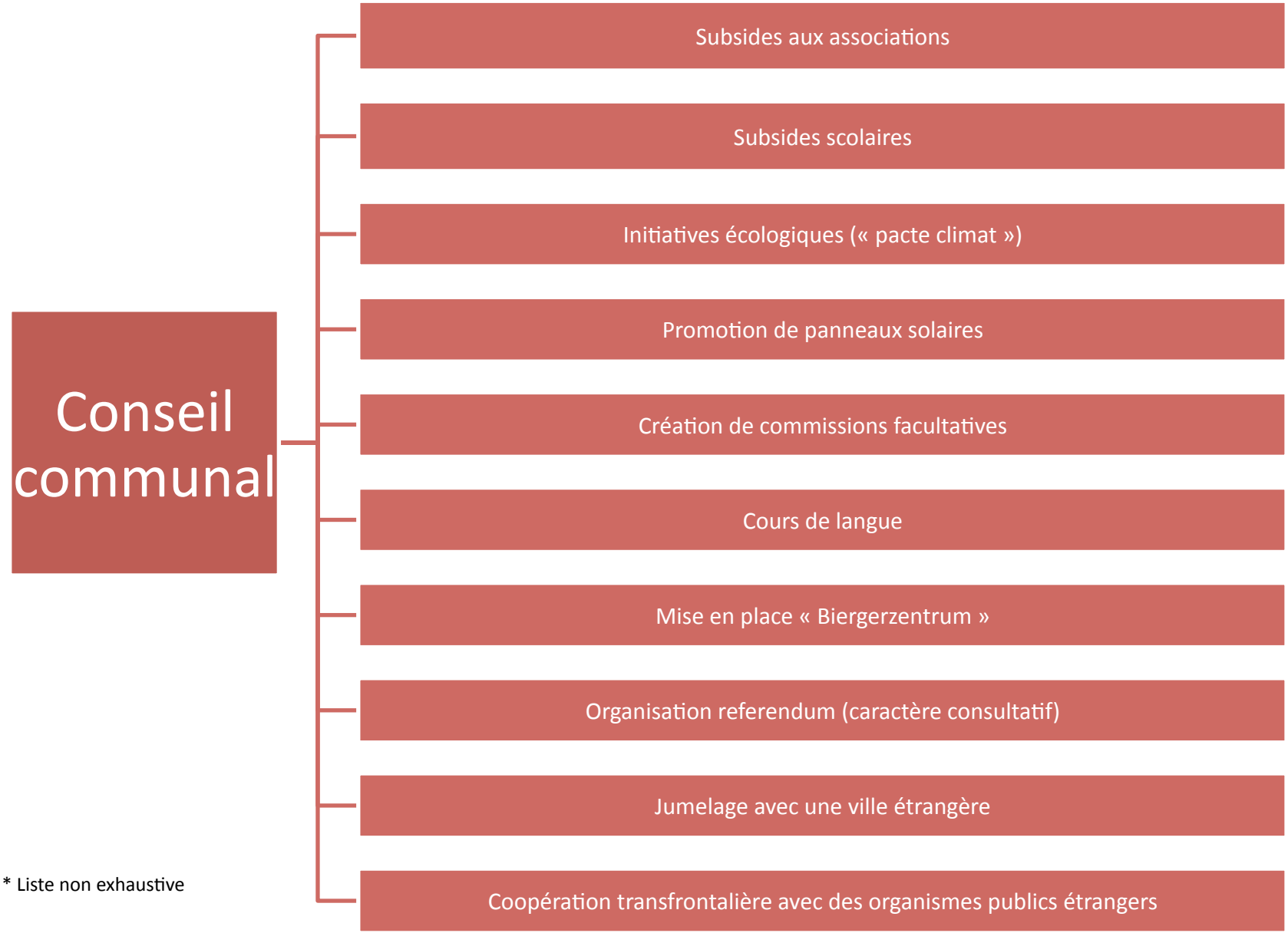

* Liste non exhaustive

Les inscriptions des étrangers sur les listes électorales au 8 octobre 2016

centre d'étude et de formation interculturelles et sociales asbl
5, avenue Marie-Thérèse | L-2132 Luxembourg | tél.: +352 44 743 501 | fax.: +352 44 743 515
www.cefis.lu | cefis@cefis.lu | (RCS Luxembourg : F4511)

Bilan intermédiaire des inscriptions au 8 octobre 2016

au 8 octobre 2016

- 25.501 personnes de nationalité étrangère inscrites sur listes électorales communales = **16,3 %** des personnes éligibles
- Le taux d'inscription réel des ressortissants des pays de l'Union Européenne est de **17%** (23.563 personnes)
- Ce taux est de **10%** chez les ressortissants non-communautaires (1.938 personnes)

cefis
centre d'étude et de formation interculturelles et sociales

Bilan intermédiaire des inscriptions au 8 octobre 2016

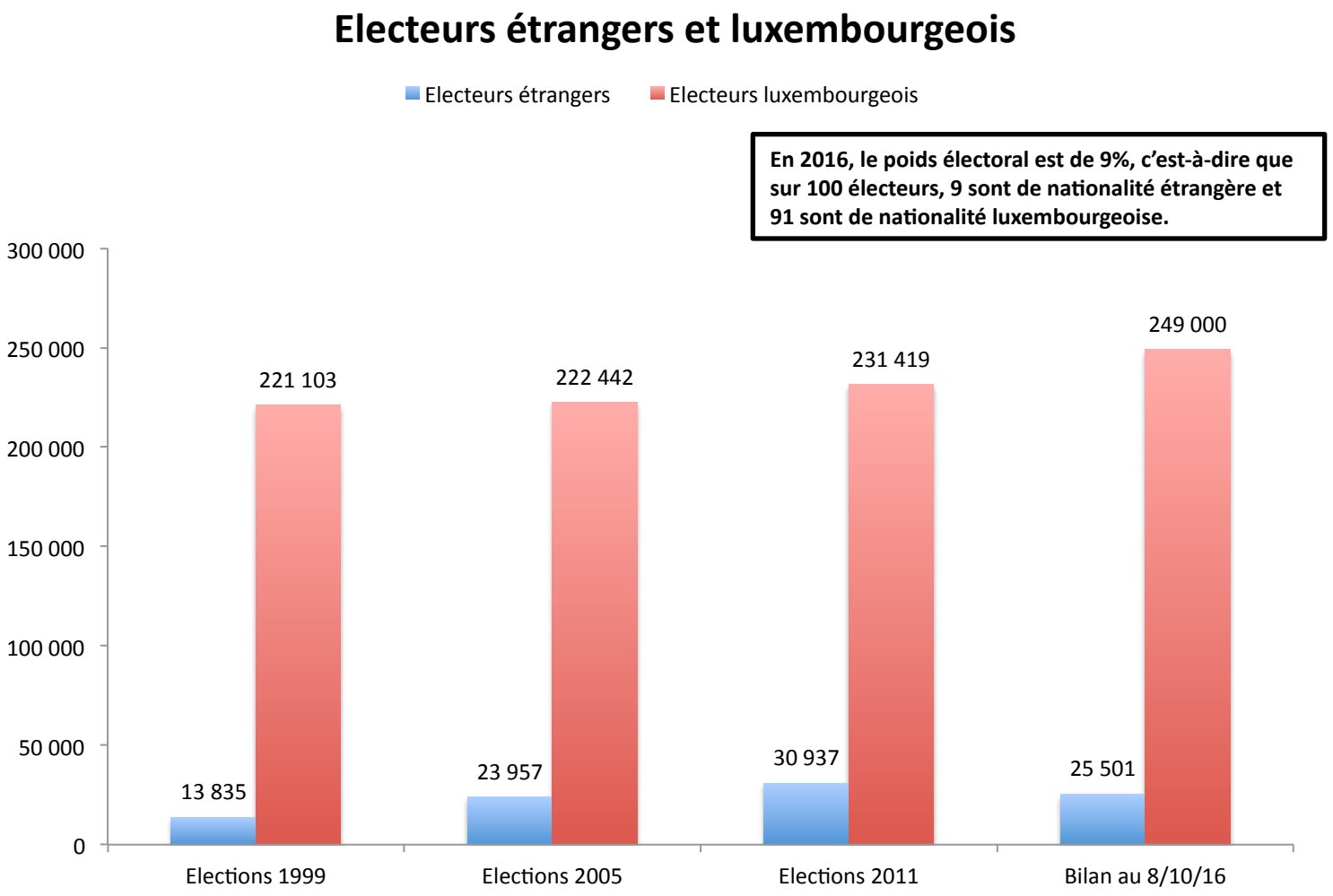

Bilan intermédiaire des inscriptions au 8 octobre 2016

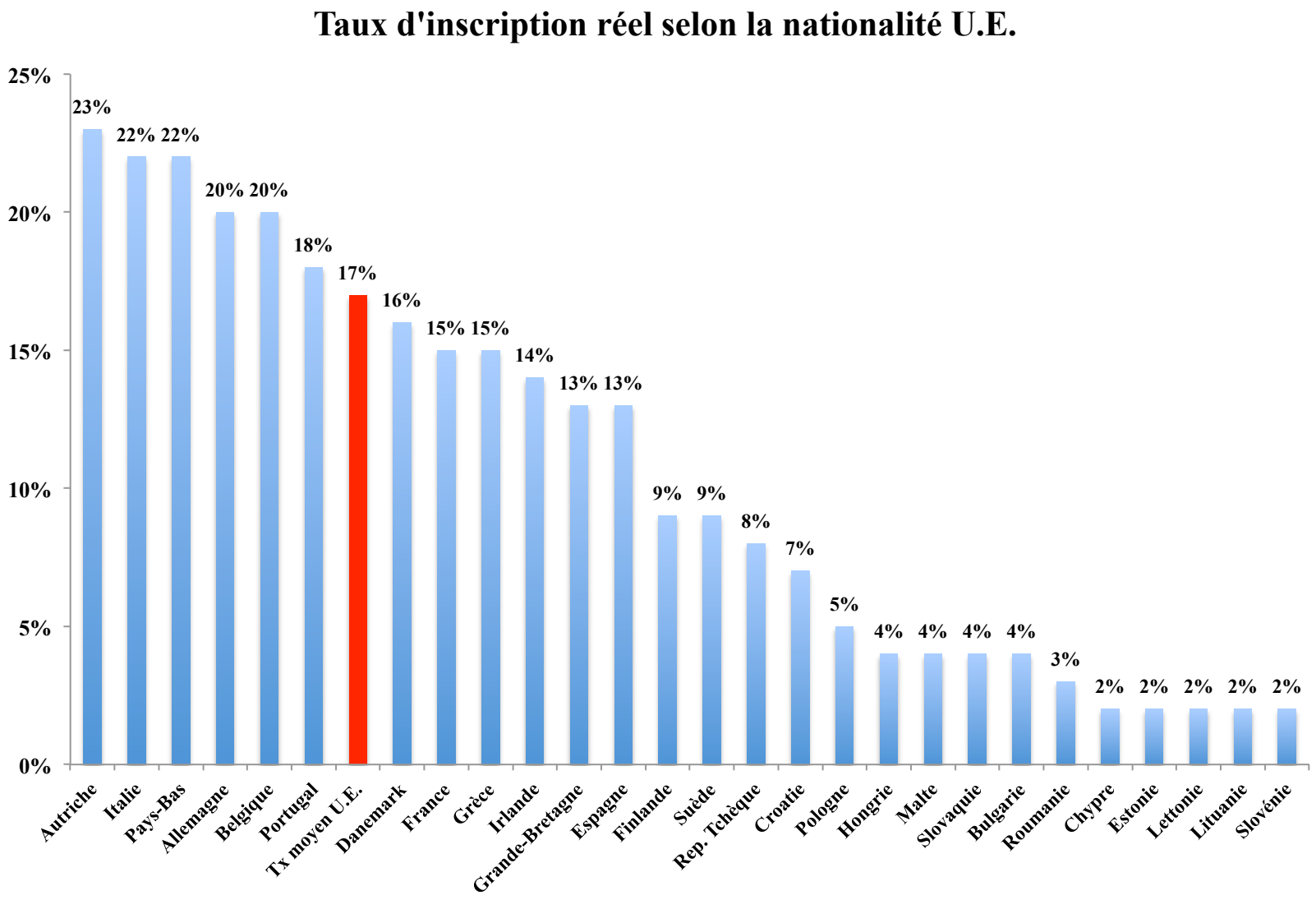

Bilan intermédiaire des inscriptions au 8 octobre 2016

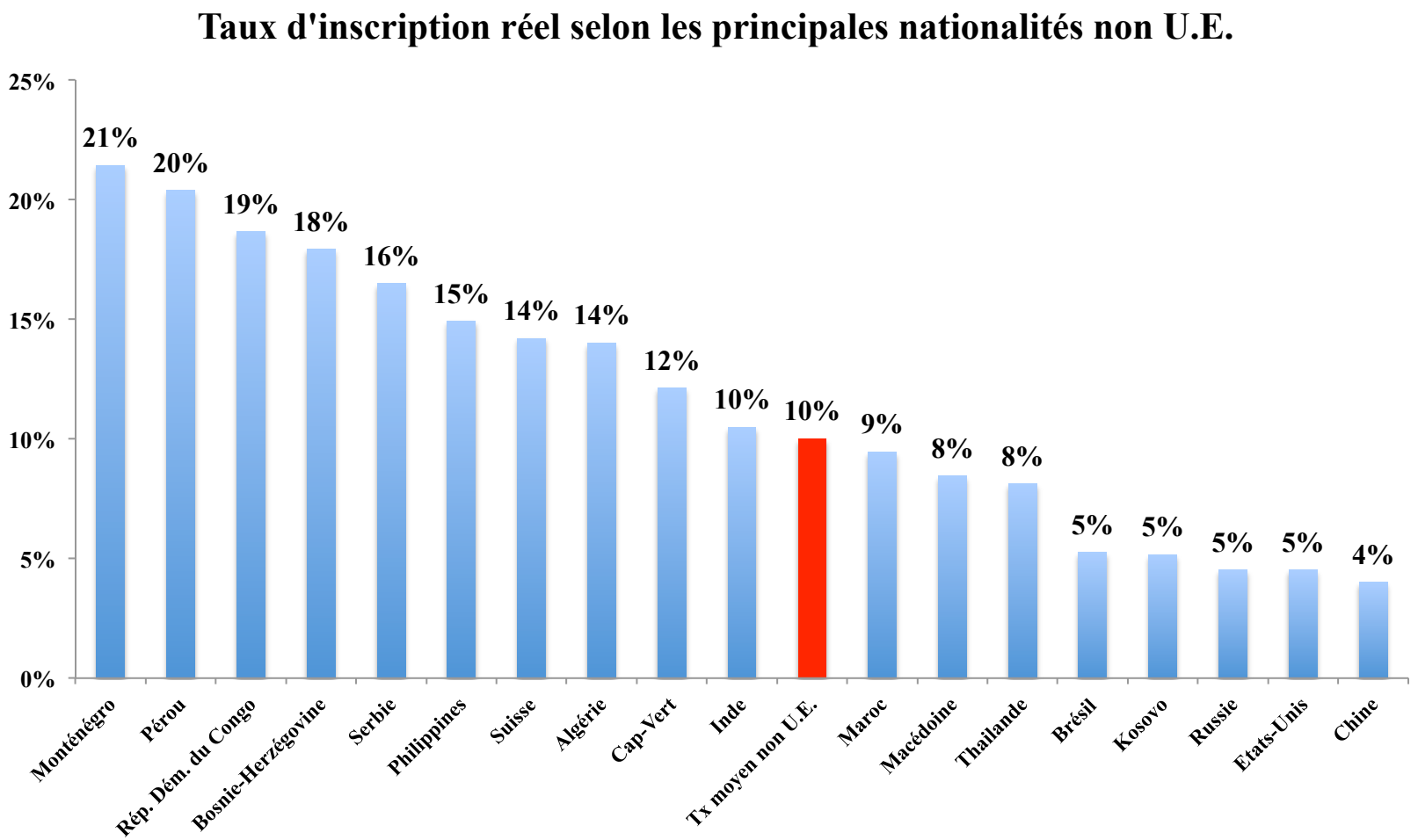

Bilan intermédiaire des inscriptions au 8 octobre 2016

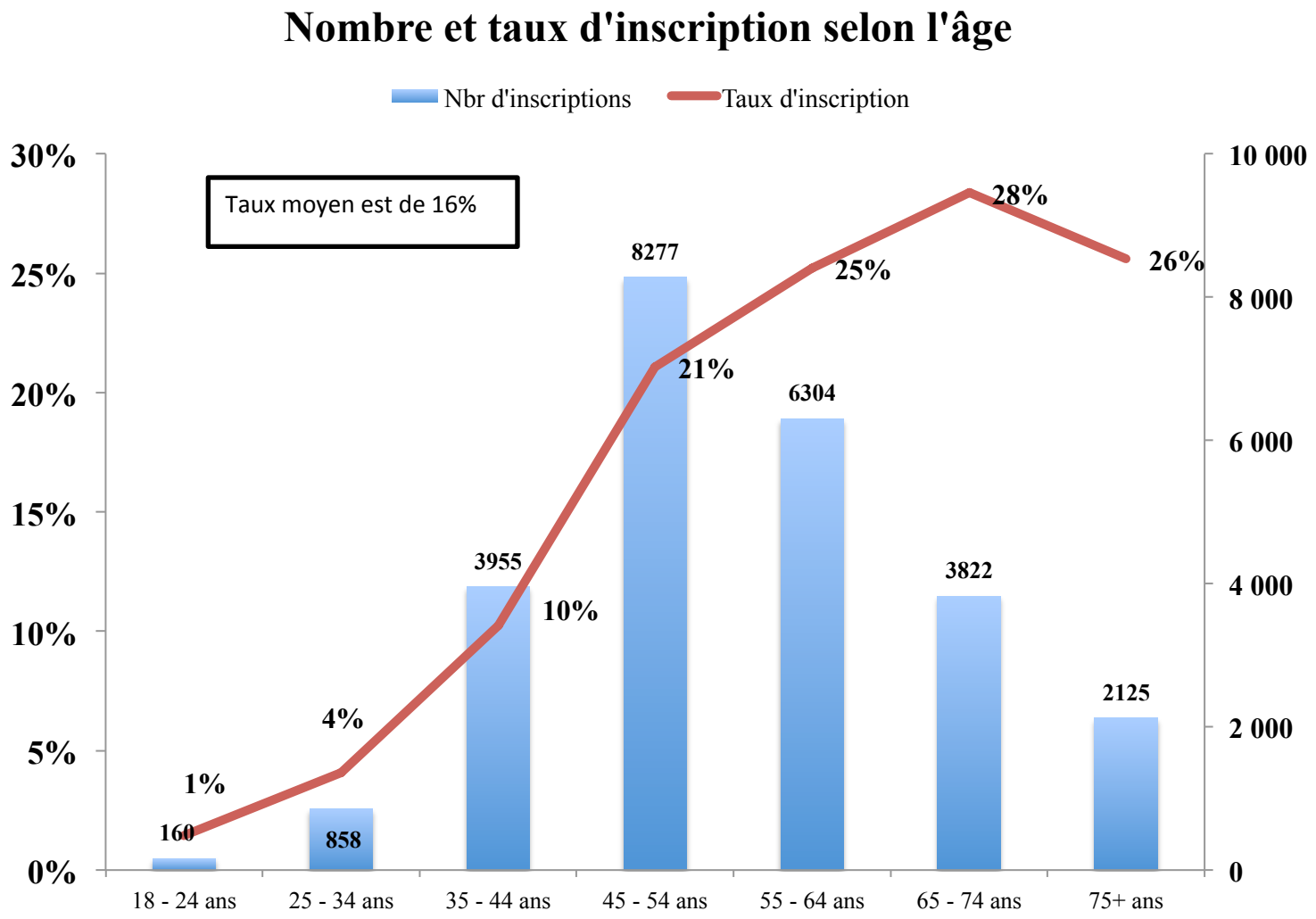

jepeuxvoter.lu

Campagne « je peux voter »

Elections communales du 8 octobre 2017

Une campagne du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, coordonnée par l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration

jepeuxvoter.lu

Outils campagne

- **Site internet**

en 5 langues : www.echkawielen.lu, www.jepeuxvoter.lu, www.icanvote.lu, www.ichkannwaehlen.lu, www.eupossovotar.lu

- **Page facebook**

www.facebook.com/jepeuxvoter.lcanvote
Informations et actualités en français et anglais

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Office luxembourgeois de l'accueil
et de l'intégration

Les prochaines échéances

- **Elections communales 2017 (tous les citoyens sous conditions de résidence)**
- **Elections européennes 2019 (citoyens U.E)**

➔ **Possibilité de s'inscrire dés maintenant, tout au long de l'année**

➔ **Deux listes électorales séparées : communale et européenne, s'inscrire deux fois !**

Merci de votre attention

cefis

centre d'étude et de formation interculturelles et sociales asbl

5, avenue Marie-Thérèse | L-2132 Luxembourg | tél.: +352 44 743 501 | fax.: +352 44 743 515
www.cefis.lu | cefis@cefis.lu | (RCS Luxembourg : F4511)